

## SOUTIEN DU DÉPARTEMENT DE L'AIN AUX ENTREPRISES 11M€ POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Si la loi NOTRe a supprimé la clause de compétence générale des Départements, leur enlevant toute possibilité d'intervention en matière économique, le Département de l'Ain a reçu, dès 2017, délégation des EPCI pour intervenir dans le champ des aides à l'immobilier d'entreprise. Ainsi, de 2017 à 2022, ce sont 181 projets qui ont été soutenus par le Département à hauteur de 11M€.



Jean Deguerry  
Président du Département

« La loi NOTRe de 2015 nous a retiré la clause de compétence générale et donc la possibilité d'agir à plein sur le terrain économique. Pour autant, avec habileté et adresse, nous continuons de soutenir autant que nous le pouvons les entreprises locales et les acteurs économiques du territoire, via notre Pacte PME, nos Pactes de Territoire, le label Origin'Ain ou encore notre dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise. Lorsqu'on fait le lien entre ces différentes initiatives, il est évident que nous sommes à la croisée des enjeux pour accompagner, du mieux que nous le pouvons, nos entreprises et nos artisans. Ces soutiens sont importants car ils concernent très majoritairement des PME qui ne boucleraient pas leur plan de financement sans notre aide ».

### → Aide à l'immobilier d'entreprise : 2 M€/an financés par le Département

Dans le cadre de délégations de compétences consenties par les intercommunalités, le Département de l'Ain a fait le choix de soutenir le développement des entreprises en finançant leurs projets d'investissements immobiliers, qu'il s'agisse d'achat-rénovation, d'extension ou de construction de bâtiments à usage de production industrielle.

Les taux d'aide varient entre 15 % pour les TPE/PME et 10 % pour les ETI/GE. Les aides peuvent être bonifiées en cas d'utilisation de bois local dans la construction.

### → Priorité aux filières d'excellence et filières locales

Peuvent être aidées les entreprises relevant des filières d'excellence et filières locales suivantes :

- bois, ameublement
- plasturgie, matériaux composites
- métaux, mécanique, métallurgie
- aéronautique, frigorifique et thermique
- équipements électriques et électroniques
- industries agro-alimentaires
- médical, paramédical
- transition énergétique, activités innovantes

→ Entre 2017 à 2022, 181 entreprises ont été soutenues, principalement des TPE issues de la plasturgie et de la métallurgie.

→ Un nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise est en cours de discussion avec les EPCI.